



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du conseil municipal du 22 octobre 2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14
Présents : 9
Pouvoir : 2
Absente : 1
Absents excusés : 4

Nombre de suffrages
exprimés : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux du mois d'octobre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Chambon, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Mme Angélique Peintre, Maire. Le quorum est atteint.

Présents : Mme Angélique Peintre (Présidente), M. Pascal Maginot, M. Jean-Jacques Jacquemet, Mme Marie-Madeleine Poirier, Mme Sandrine Frère, Mme Séverine Blay, Mme Pauline Alaphilippe, Mme Aurélie Rouffignac et Mme Yvonne Fèvre.

Absents excusés :

M. Frédéric Moineau.
M. Philippe Pissot a donné pouvoir à Mme Angélique Peintre.
M. Michaël Billaud a donné pouvoir à M. Jean-Jacques Jacquemet.
M. André Verriest.

Absente : Mme Evelyne de Monte.

Secrétaire de séance : Mme Pauline Alaphilippe

Tableau des effectifs : validation de l'organigramme des services

Date de convocation
17/10/2025

Le Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Date d'affichage
24/10/2025

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu l'avis du comité social territorial du 25 septembre 2025 ;

Considérant le tableau des effectifs de la commune comme suit :



Filière	Cadre d'emploi	Fonctions	Grade	Temps de travail	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus par un fonctionnaire
Administrative	Adjoint administratif territorial	Secrétaire de mairie	C	35/35ème	Non	Oui au 1 ^{er} octobre 2025
Administrative	Adjoint administratif territorial	Assistante du secrétaire de mairie	C	30,5/35ème	Non	Oui au 1 ^{er} février 2024
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent d'entretien des espaces verts et bâtiments	C	35/35ème	Non	Oui au 1 ^{er} octobre 2025
Technique	Adjoint technique principal de 2ème classe	Agent polyvalent cantine et nettoyage	C	31,5/35ème	Non	Oui au 1 ^{er} septembre 1987
Technique	Adjoint technique territorial	Agent technique aux espaces verts et bâtiments	C	35/35ème	Non	Oui au 1 ^{er} octobre 2025
Scolaire	Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	Agent chargé du périscolaire	C	19/35ème	Non	Oui au 1 ^{er} mars 2015

Considérant qu'il ressort de ce tableau des effectifs l'organigramme des services joint à la présente délibération ;

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil, après en avoir délibéré,

Décide

à l'unanimité, de valider l'organigramme des services tel qu'il résulte du tableau des effectifs.

➤ **Vote** : Tous pour (11).

Fait à Chambon,
Le Maire,
Angélique Peintre



Le secrétaire de séance,
Pauline Alaphilippe

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'en application des dispositions des articles R 421-1 à R 421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers, par voie postale à l'adresse : Hôtel Gilbert, 15, rue de Blossac, CS 80541, 86020 Poitiers Cedex ou via l'application télé-recours par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr/#/authentication>, dans un délai de deux mois à compter de la présente publication.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.
Pour copie conforme.

La présente délibération fait l'objet d'un affichage en mairie et est transmise au représentant de l'Etat dans le département, Monsieur Brice Blondel, préfet de la Charente-Maritime.

Ampliation est transmise au Président du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Charente-Maritime, Monsieur Alexandre Grelot.



